



Mulhouse, le 20 juin 2017

à Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des
Services Départementaux de l'Education Nationale

Objet : Demande de non profilage des postes CP dédoublés.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Suite au groupe de travail de mercredi 14 juin 2017 sur la mise en place des CP dédoublés dans le département, nous souhaiterions porter à votre connaissance plusieurs incohérences ou interrogations qui fragilisent dangereusement les équipes pédagogiques en cette fin d'année chargée.

Nous souhaiterions comprendre comment le comptage des CP par école a été fait et si l'organisation pédagogique initiale proposée par l'équipe enseignante avait été prise en compte. En effet, alors que dans certaines écoles les classes de CP bénéficiaient déjà d'une attention particulière, l'orientation actuelle propose une organisation moins favorable : dans la même école vont se côtoyer des CP à 12 et des CP à 26. Nous ne voyons ici ni amélioration ni équité de traitement. D'autant que les CP « renforcés » ne bénéficieront d'un maître supplémentaire qu'à mi-temps.

De plus, les collègues sont plongés dans un très grand désarroi avec l'annonce de la création d'un support administratif spécifique pour ces postes et nous font remonter leurs questionnements :

- Sera-t-on encore titulaire d'un poste d'adjoint dans l'école ?
- Pourra-t-on être nommé en dehors de l'école (appel à candidature sur un réseau collègue) ?
- Les collègues ayant un avis défavorable seront-ils sortis de leur école d'origine ? Ou s'il n'y a pas de candidats dans les écoles, certains collègues devront-ils partir ?
- Dans quelles conditions se passeront les temps de concertation ?
- Pourra-t-on encore suivre sa classe et proposer un projet pédagogique sur 2 ans ?
- Pourquoi une organisation de type CP « renforcé » a-t-elle été privilégiée alors que les locaux étaient disponibles pour l'accueil de CP dédoublés ?
- Qu'attend-on vraiment d'eux sur ces classes ? (la fiche de poste de l'appel à candidature étant assez minimaliste).

Ces interrogations légitimes angoissent et inquiètent les équipes et les collègues, à l'heure où les élèves de grande section viennent visiter les écoles et rencontrer leur futur(e) maître(sse).

Même si unanimement les collègues approuvent cette mesure et les organisations syndicales avec eux, son application à la va-vite sans concertation des équipes sur le fonctionnement interne de chaque école met tout le monde en difficulté.

Pourquoi ne pas faire confiance aux équipes pédagogiques et leur laisser la possibilité, en conseil des maîtres, de faire la répartition de ces nouveaux postes ? Les collègues en poste depuis de nombreuses années sur le terrain REP+ sont les mieux à même d'évaluer les besoins de leurs élèves. Ils ont acquis une expertise et une professionnalité que vous ne pouvez pas balayer d'un revers de main.

Notre demande est claire, il faut rendre ces postes aux équipes pédagogiques, leur faire confiance, leur permettre de répartir les classes et de proposer des organisations qui répondent réellement aux besoins de leurs élèves.

Nous sollicitons donc en urgence une entrevue.

Veillez croire, Madame la Directrice Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour l'intersyndicale

André GEHENN
pour le SE UNSA 68

Chloé MULLER
pour le Sgen-CFDT Alsace

Valérie POYET
pour le SNUipp FSU 68